

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTAISE**



DATE DE CONVOCATION : Le 7 décembre 2009

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 15
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 1
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 0

Le Lundi 21 Décembre 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice) Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles) Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan) Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise) Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND (Sééz) Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger) Monsieur Hervé GENET (Tignes) Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Olivier ZARAGOZA (pouvoir à Monsieur Hervé GENET) Madame Nelly MARMOTTAN Madame Olga SAVIGNAT Monsieur Albert REVIAL

SECRETARE DE SEANCE : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20091221-2009-68-DE
Date de signature : -
Date de réception : 04/01/2010

**N° 2009-68 - CONTRAT ECO-EMBALLAGES -
TRANSFERT AU SMITOM DE HAUTE-TARENTEAISE**

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur le Vice-président rappelle que la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise a signé un Contrat Programme de Durée avec Eco-Emballages pour la période du 30 novembre 2001 au 29 novembre 2007 (6 ans), permettant de bénéficier de soutiens financiers (barème C). Ce contrat comprenait un plan d'action et un plan de communication relatif à la collecte sélective en place et entraînait de ce fait le versement de soutiens à la valorisation, avec une garantie de reprise des matériaux triés, et des soutiens aux actions de communication menées.

Par délibération du 3 septembre 2007, le Conseil Communautaire a autorisé la prorogation du contrat barème C, jusqu'au 31 décembre 2007.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 17 décembre 2007, le Conseil communautaire a décidé d'opter pour le nouveau barème de soutiens (barème D) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il rappelle d'autre part que la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise a adhéré au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Haute Tarentaise. Les statuts de cet Etablissement Public de coopération Intercommunale évoluent puisqu'une modification de ces derniers va permettre à la commune de Saint Martin de Belleville de devenir membre de cette structure à compter du 1^{er} janvier 2010.

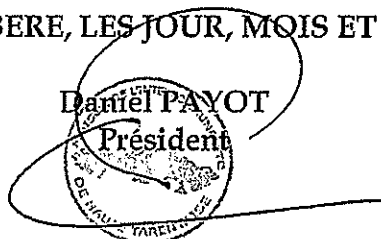
Dans le cadre de ce regroupement, l'ensemble des collectivités adhérentes se sont accordées afin que le Syndicat Mixte gère, pour le compte de l'ensemble de ses adhérents, les contrats signés avec Eco-emballages à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de transférer au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Haute Tarentaise le contrat signé le 19 mars 2008 par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise avec Eco emballages. Certaines clauses de ces contrats entraînent une garantie de reprise.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **TRANFERT** au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Haute Tarentaise le contrat signé le 19 mars 2008 par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise avec Eco emballages, à compter du 01/01/2010.
- **CONSERVE** les garanties de reprises liées à la réalisation de ce contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Daniel PAYOT
Président